

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE
COMMUNE
d' AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du 19/06/2024

Date de publication : 02/07/2024

Conseillers en exercice : 043

Présents : 039

Quorum : 22

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° 041-250624

**OBJET : CULTURE, EVENEMENTS
CULTURELS ET PATRIMOINE**

Approbation de la Convention orchestre à l'école Antide Boyer avec l'Education nationale.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Madame AMARANTINIS Sophie,
Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Madame MORFIN Geneviève, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints,
Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMAN Monique,
Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile,
Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_41-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 041-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Philippe AMY rapporte :

Afin de favoriser le développement de la pratique instrumentale des élèves, du premier ou du second degré, la Direction Académique des Service de l'Education Nationale des Bouches-du-Rhône sollicite un partenariat avec la ville d'Aubagne.

Ce partenariat vise à développer la pratique orchestrale dans les établissements scolaires. Pour Aubagne, ce projet concerne l'école élémentaire Antide Boyer à la suite d'une concertation avec les services de l'Education Nationale.

Ainsi, des élèves du CE1 au CM1 sont concernés et s'engagent sur 3 années consécutives. Certains débutent dans la pratique instrumentale, d'autres composent un chœur non instrumentaliste associé à l'orchestre pour une pratique vocale.

Ces pratiques orchestrales en milieu scolaire viennent compléter et enrichir les missions d'éducation musicale portées par le Ministère de l'Education Nationale.

Cette délibération propose d'approuver la convention définissant les conditions de ce partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

CONSIDERANT que ce projet pédagogique vise à favoriser l'enrichissement et l'épanouissement de l'enfant,

CONSIDERANT que ce partenariat s'inscrit dans la politique culturelle de la Ville, portée notamment par le Conservatoire à Rayonnement Communal d'Aubagne,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat permettant la collaboration entre la Direction Académique des Service de l'Education National des Bouches-du-Rhône et la Ville d'Aubagne ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à la signer.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_41-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024



Délibération n° 041-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_41-DE
Reçu le 02/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
02/07/2024

